



Vous souhaitez naviguer sur le plan d'eau de la Roucarié, apprendre la voile, vous balader sur l'eau, louer ou faire un stage de voile, prendre des cours particuliers ou suivre les cours de l'école de voile,

Tout est possible si vous êtes adhérents de l'USC Voile.

Le Barrage de la Roucarié est une réserve d'eau potable et donc sous la responsabilité du **Pôle des Eaux de Carmaux** en charge de l'adduction d'eau potable.

La navigation est donc **INTERDITE, SAUF** sous le couvert des clubs autorisés comme l'USC Voile.

Vous renouvelez votre adhésion, ou vous adhérez pour la première fois à l'USC Voile :

Voici quelques explications à connaître.

L'USC Voile est une association loi 1901, gérée exclusivement par des bénévoles. Elle s'appuie sur un ou plusieurs salariés, comme Jeremy Thiroux, qui est diplômé B.P.J.E.P.S. de voile, pour assurer l'encadrement des activités et la sécurité des utilisateurs du Centre Nautique.

En adhérant à l'USC Voile, vous vous engagez à respecter les statuts et règlement intérieur de l'association.

La cotisation annuelle comprend la LICENCE FEDERATION FRANCAISE DE VOILE.

Pour la plupart cette cotisation licence est souscrite en début d'année soit à partir de Janvier. Elle est valable jusqu'au 31 décembre de l'année de souscription.

Pour les personnes qui possèdent leur propre matériel nautique cette adhésion suffit. Ces personnes s'acquitteront du FORFAIT LIE A L'EMPLACEMENT DU MATERIEL si elles souhaitent le laisser sur la base nautique à l'année.

Elles bénéficient également de **REDUCTIONS** sur les locations, stages et cours particuliers, et peuvent participer à des régates, et aux sorties croisières en mer organisées par le club à des prix préférentiels.

Pour les NOUVEAUX ADHERENTS USC VOILE, qui voudraient s'inscrire en fin de saison, soit après le **1^{er} septembre de l'année**, ils pourront bénéficier, s'ils remplissent les conditions requises (pas licencié FFV depuis 5 ans), de la **PRIMO LICENCE**, aux mêmes conditions tarifaires que l'adhésion annuelle normale.

Celle-ci permet pour les nouveaux adhérents, de bénéficier de la licence FFV, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, et d'obtenir la LICENCE DE L'ANNEE SUIVANTE, en janvier, valable jusqu'au 31 décembre de cette même année sans avoir à payer de supplément.

Accès au Matériel du Club -RESERVE AUX ADHERENTS

Pour ceux qui n'ont pas de matériel nautique personnel, ils devront souscrire une **COTISATION FORFAITAIRE ANNUELLE** pour pouvoir accéder à tout le matériel du club, selon la disponibilité de celui-ci, y compris tout le matériel à propulsion à la rame.

Un tarif dégressif a été mis en place pour les adultes (+18ans) des familles, sachant que pour les jeunes (-de 18ans) le FORFAIT MATERIEL EST GRATUIT et compris avec l'adhésion annuelle.

Pour les licenciés adhérents du Club qui n'auraient pas souscrit au forfait Matériel, ils bénéficient d'un tarif préférentiel sur les locations et stages organisés par le club, avec une réduction de 50% sur ces tarifs.

Accès à l'ECOLE DE VOILE

L'accès (facultatif), à l'école de voile, est réservée aux licenciés annuels, et fait l'objet d'une **inscription spécifique complémentaire**.

L'Ecole de voile débute en septembre et termine fin juin. Elle est ouverte tous les Mercredi et samedi après-midi, hors vacances scolaires. Des cours pour les jeunes de 7 à 14 ans sont prévus de 13h30 à 15h30 et pour les adolescents et les adultes de 15h30 à 17h30.

Tous les supports y sont enseignés, selon les desiderata de chacun, et des cours théoriques en salles, comme le matelotage, la navigation sur carte, la technique voile ou la technologie des bateaux y sont pratiqués chaque fois que la météo ne permet pas de naviguer sur l'eau.

Cours PARTICULIERS.

Des cours particuliers sont proposés, ce qui permet un enseignement plus rapide et plus ciblé, avec la possibilité de regrouper 2 à 3 personnes maxi lors d'un cours (même famille généralement). Pour cela il suffit de convenir avec le Moniteur d'un créneau horaire disponible.

STAGES ORGANISES PERIODE VACANCES SCOLAIRES :

Des stages d'une dizaine de personnes adultes ado ou enfants sont organisés généralement pendant les périodes de vacances scolaires. Un calendrier est établi et les renseignements et inscriptions sont prises sur place.

Tous les supports peuvent être utilisés selon le thème du stage.

Des stages en MER ou sorties CROISIERE HABITABLE peuvent être programmées au cours de l'année, selon des conditions tarifaires adaptées à chaque situation.

LOCATIONS DE MATERIEL NAUTIQUE.

De nombreux matériels sont proposés à la location du tout public qu'il soit adhérent USC Voile ou non.

Un tarif spécifique a été mis en place en fonction de la durée et du type de matériel mis à disposition des pratiquants. L'accès au matériel est placé sous les autorités des salariés et/ou des bénévoles qualifiés responsables de l'association, à qui il appartient d'évaluer le client et de le conseiller sur le choix du support le plus adapté à son niveau de connaissance de la discipline.

A noter que les adhérents annuels bénéficient d'une réduction de 50% sur les tarifs de location

CARTE D'INVITATION

L'USC VOILE, à travers cette action a voulu lancer une action promotionnelle, dans l'idée de faire participer un plus grand nombre et d'attirer de nouvelles adhésions.

Ainsi chaque adhérent USC Voile, à jour de sa cotisation de l'année en cours peut INVITER une ou deux personnes à participer à une journée de voile avec lui, que ce

soit avec son propre matériel ou avec celui du Club de Voile, moyennant une participation ponctuelle forfaitaire à un cout très attractif.

Tous les supports liés à la voile sont concernés par cette carte d'invitation.

Il est bien évident que cela doit rester dans le domaine de « l'EXCEPTION » et tout abus constaté d'une utilisation répétée de cette carte d'invitation, pour la (les) même (s) personne(s), dans le but d'éviter le paiement d'une adhésion annuelle ou des locations, engendrera une exclusion immédiate de la personne invitée, ou même celle de son hôte.

LES LICENCES

Tout savoir sur la licence

Sachez qu'avec votre numéro de licence qui vous a été attribué vous avez accès au site de **la FFV dans l'espace licencié**, ou vous pouvez retrouver toutes les explications liées à la Fédération Française de Voile.

Qu'est ce que la licence ?

La licence est la marque d'appartenance d'un grand nombre de personnes qui partagent les mêmes valeurs et souscrivent à des objectifs communs relatifs à la voile. La licence vous permet d'intégrer une grande maison " la fédération, votre fédération " pour partager une même passion : la Voile.

La licence fait foi de l'appartenance à la FFVoile ainsi que de l'identité de son titulaire et son groupement affilié ou de l'établissement agréé auprès duquel elle a été délivrée.

Ce qu'elle est / ce qu'elle n'est pas

Elle est une carte d'adhésion ; une participation à toutes les activités fédérales (découverte, initiation, perfectionnement, entraînement, loisir) et pas seulement la compétition ; un droit d'être entendu au sein de sa fédération ; un droit d'être soutenu et défendu ; le droit d'être bien représenté pour une activité répondant aux besoins de tous les licenciés donc de vous-même.

Elle n'est pas un permis, une simple condition d'accès à la compétition, une taxe.

Une vie associative

Elle vous donne la possibilité de vous intégrer à la vie associative au sein de votre club, affilié par la FFVoile, lieux permettant l'échange des expériences indispensables à tous.



Elle vous permet d'accéder à toutes les formes de pratique, qu'il s'agisse de compétition, de loisir et de plaisance, en voile légère - habitable - voile radiocommandée... et de bénéficier d'un encadrement compétent.

Elle représente L'adhésion à la maison commune de la voile, c'est à dire la FFVoile.

La Fédération c'est avant tout votre club, où l'accueil, l'écoute, les conseils et la convivialité sont présents.

La FFVoile c'est aussi les comités départementaux, les ligues, ce sont des bénévoles, des techniciens, des salariés. Un réseau qui contribue à divers niveaux à répondre aux besoins de tous les licenciés, donc de vous-même.

La Fédération participe activement aux réflexions sur la sécurité, organise toutes les pratiques de la voile, forme nos arbitres, nos entraîneurs, nos dirigeants, ...

En bref, quelques succès de la FFVoile :

- - le réseau Ecole Française de Voile copié dans différents sports et assurant un enseignement pédagogique hors du commun ;
- - une action fiscale ayant abouti au non assujettissement des stages de voile ;

Chaque licence est un soutien et un poids supplémentaire permettant à la FFVoile et à votre Club de disposer d'un pouvoir important dans chaque négociation, lorsqu'il s'agit de défendre les valeurs de la voile et d'être écoutée pour mieux vous représenter.

Elle permet d'apporter des moyens financiers à votre ligue par un reversement pour que celle-ci lui permette de mieux répondre aux attentes locales des clubs et des licenciés.

Elle permet de participer à l'ensemble des activités fédérales et pas seulement à la compétition. Elle représente le droit d'être entendu au sein de sa Fédération, et d'être soutenu et conseillé, car la FFVoile apporte de nombreux services, comme le conseil, la documentation technique, la boutique.

Une assurance spécifique

Elle vous permet de disposer d'une assurance offrant d'excellentes garanties pour un prix compétitif, couvrant les risques spécifiques à la pratique de la voile et attachée à votre personne, et non à un bateau.

Vous pouvez aussi souscrire des options pour des couvertures supplémentaires si vous le souhaitez.

Si vous avez votre propre bateau et que vous souhaitez l'assurer, la licence FFV vous donne accès à des tarifs avantageux.

Pour toute autre question n'hésitez pas à consulter le site de la Fédération Française de Voile ou de contacter un responsable de l'U.S.CARMAUX VOILE.



DEPUIS JANVIER 2020 L'USC VOILE a rejoint le Réseau NAUTIGLISS qui regroupe tous les clubs, écoles de voile et Professionnels indépendants de la Voile, qui œuvre sur le territoire de la Région Occitanie.

Le réseau NAUTIGLISS fait partie intégrante du PLAN DE DEVELOPPEMENT mis en place par la LIGUE DE VOILE OCCITANIE.

NAUTIGLISS est une vitrine, qui propose des produits et services de qualité avec du personnel qualifié compétent.